VILLE DE MEHUN SUR YEVRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mai, à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
20 mai 2025

Nombre de Conseillers :

En Exercice :	29
Présents :	21
Pouvoirs :	6
Excusés ou absents :	2

Date d'affichage :
20 mai 2025

Etaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, Mme THIAULT, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, Mme FERNANDES, M. DA ROCHA, M. MATEU et Mme DUFOURT.

Avaient donné pouvoir : M. BOUCHONNET à M. GATTEFIN, Mme BROSSIER à Mme HOUARD, Mme LEFEBVRE à Mme VAN DE WALLE, M. BAUGÉ à M. SALAK, M. KOCH à M. GRANGETAS et M. FABRE à Mme DUFOURT.

Étaient absents ou excusés : M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

065-2025 – VENTE À L'AMIABLE D'UN BIEN IMMOBILIER COMMUNAL

3.2. Aliénation

M. GATTEFIN présente ce dossier

Vu l'article L 2121-29 du Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du Conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ;

Vu la demande de la société LYNXEO Etablissement de Mehun-sur-Yèvre, en date du 12 avril 2024, visant à acquérir des parcelles communales afin de clôturer et sécuriser l'ensemble de leur propriété, sise « Les Thureaux de la Garde » ;

Vu le plan de division et de bornage des parcelles cadastrées AC0177, AC0180, AC0193 et AC0194 effectué le 17 mai 2024 par Monsieur Philippe BLANCHAIS, géomètre expert ;

Vu les parcelles, propriétés communales, cadastrées AC0256 (anciennement AC0177, en partie), AC0257 (anciennement AC0180, en partie) comme stipulé par courrier en date du 3 septembre 2024 du Service Départemental des Impôts Fonciers du Cher, et AC0193 ayant respectivement une superficie de 138 m², 124 m² et 13 120 m², soit une superficie totale de 13 382 m² ;

Vu la parcelle, propriété de la société LYNXEO Etablissement de Mehun-sur-Yèvre, cadastrée AC0194 d'une superficie de 26 255 m² ;

Considérant que les parcelles AC0256, AC0257 et AC0193, propriétés communales, sises « Les Thureaux de la Garde » ne sont pas susceptibles d'être affectées utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à leurs aliénations ;

Considérant l'estimation de la valeur vénale à cinquante-deux mil six cent quatre-vingt-dix euros (52 690,00 €) net vendeur, hors frais afférents à cette acquisition (géomètre expert, notaire …) à charge de l'acquéreur, établie par le service des Domaines par courrier en date du 19 septembre 2024, pour les parcelles suivantes :

- AC0256 pour 138 m², AC0257 pour 124 m² et AC0193 pour 13 120 m² soit une superficie totale de 13 382 m² ;

Considérant que le fossé communal empiète légèrement sur la parcelle AC0194, propriété de la société LYNXEO Etablissement de Mehun-sur-Yèvre, et afin de procéder à l'alignement de la clôture, 9 m² seront cédés à titre gratuit à la Ville de Mehun-sur-Yèvre ;

Vu le courrier en date du 5 mai 2025 de la société LYNXEO Etablissement de Mehun-sur-Yèvre, acceptant les conditions et les caractéristiques de la vente ;

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Affaires Générales, Etat Civil, Anciens Combattants, Développement Economique » du 15 mai 2025,

Le Conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- Acte l'aliénation à la société LYNXEO Etablissement de Mehun-sur-Yèvre, des parcelles AC0256 pour 138 m², AC0257 pour 124 m² et AC0193 pour 13 120 m² soit une superficie totale de 13 382 m², sises « Les Thureaux de la Garde », pour un montant de cinquante-deux mil six cent quatre-vingt-dix euros (52 690,00 €) net vendeur, hors frais afférents à cette acquisition (géomètre expert, notaire …) à charge de l'acquéreur.
- Procède à l'acquisition à titre gratuit de 9 m² issus de la parcelle AC0194, propriété de la société LYNXEO Etablissement de Mehun-sur-Yèvre.
- Autorise Monsieur le Maire à saisir le notaire de son choix.
- Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à initier les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ou acte se rapportant à cette délibération.

Le plan de division et de bornage est joint en annexe à la présente délibération.

Le Maire,

Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,

Annie HOUARD

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 03 / Juin / 2025

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Commune de MEHUN SUR YEVRE

Cadastre Section AC n°177-180-193 et 194

Lieu-dit : "Les Thureaux de la Garde"

Propriété de la Commune de Mehun sur Yèvre et de la société NEXANS

PLAN de DIVISION et de BORNAGE

Echelle : 1/1000

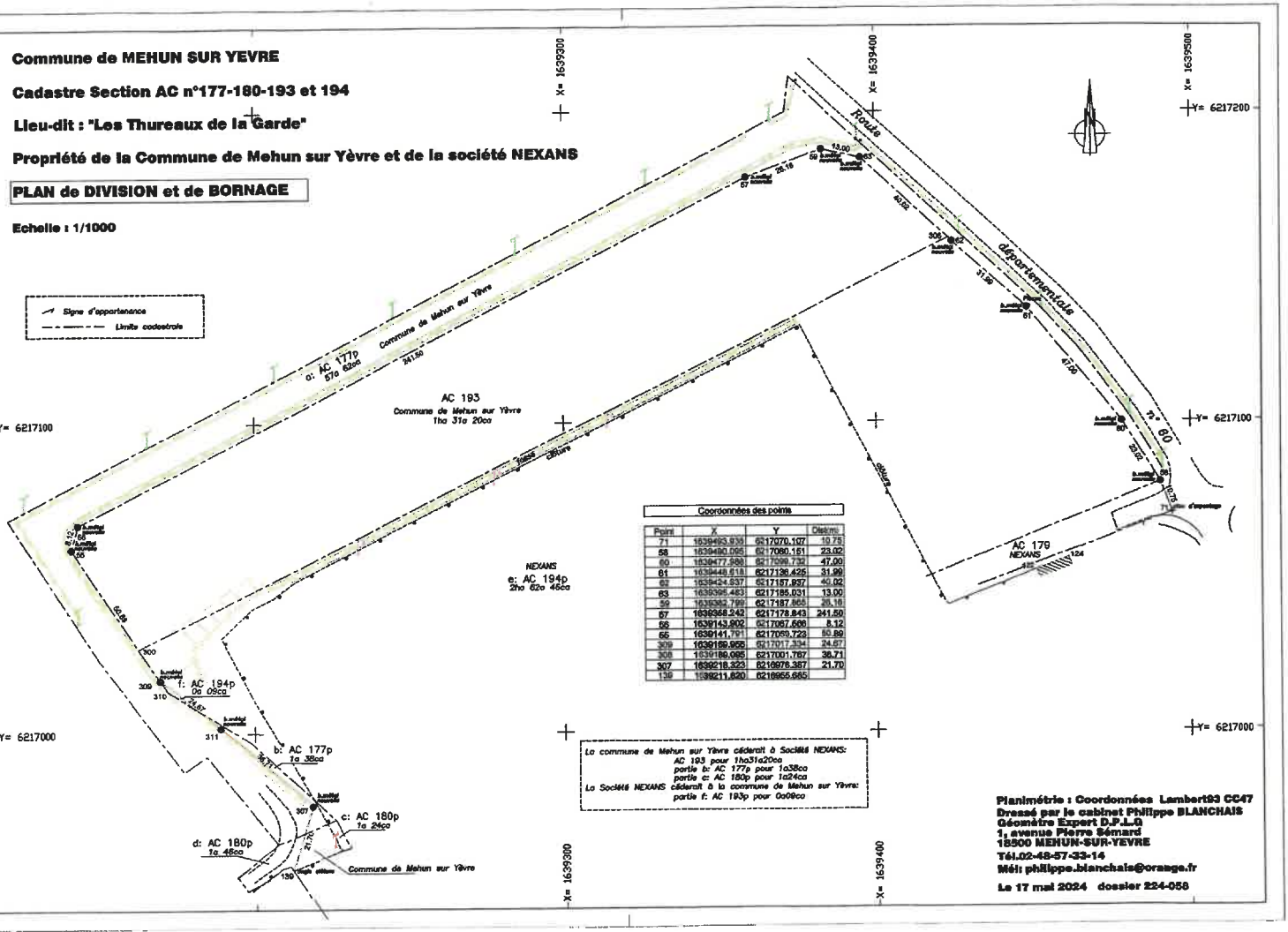

Coordonnées des points

Point	X	Y	Dist/m
71	1639493.835	6217070.107	10.75
58	1639490.095	6217080.151	23.02
60	1639477.988	6217099.732	47.00
61	1639448.618	6217136.425	31.99
62	1639424.837	6217157.937	40.02
63	1639395.483	6217185.031	13.00
59	1639382.799	6217187.865	28.18
57	1639368.242	6217178.843	241.50
58	1639143.902	6217057.668	8.12
65	1639141.791	6217050.723	50.89
309	1639189.956	6217017.334	24.67
308	1639180.065	6217001.767	36.71
307	1639218.323	6216976.387	21.70
130	1639211.820	6216955.665	

La commune de Mehun sur Yèvre cèderait à Société NEXANS:
AC 193 pour 1ha31a20ca
partie b: AC 177p pour 1a38ca
partie c: AC 180p pour 1a24ca
La Société NEXANS cèderait à la commune de Mehun sur Yèvre:
partie f: AC 193p pour 0a09ca

Planimétrie : Coordonnées Lambert93 CC47
Dressé par le cabinet Philippe BLANCHAIS
Géomètre Expert D.P.L.G
1, avenue Pierre Sémard
18500 MEHUN-SUR-YEVRE
Tél.02-48-57-33-14
Mél: philippe.blanchais@orange.fr

Le 17 mai 2024 dossier 224-058